

Date de convocation :

Le 20 février 2025

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 33 (dont 18 en visioconférence)
Voteants : 41 (dont 8 pouvoirs)
▪ Dont pour : 41
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Francine
DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2025.02.01/640

Création d'emplois permanents pour mener à bien la mise en place du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Rapporteur

Mme Marie-Camille MOUNIEN
Présidente du Comité social territorial

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 28 FEV. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le : 28 FEV. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 03/03/2025

Publication : 28/02/2025

1^{ère} séance de l'année

Séance du 28 février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 28 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (au siège de l'EPCI sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 33 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)*- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)*

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Johane DAHOMAS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Magali MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Autres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY*

Autres conseillers communautaires : M. Dominique THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Georges BREMENT
M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX
à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Sandra ENJARIC à M. Jean-Luc CELIGNY

Mme Marie-Andrée MANDIL à Mme Maddly GARGAR

Nombre de conseillers absents excusés : 3

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA-
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L.332-24 à L.332-26 ;
- VU le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2024.03.01/525 du conseil communautaire du 13 mars 2024 relative à la création d'emplois et modification du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2024.07.04/572 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2024 portant mise à jour du régime indemnitaire servi au personnel de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) et du suivi des projets d'investissement de l'établissement porté par la direction générale, il est devenu nécessaire de créer un poste permanent de conseiller technique suivi PPI et fiabilisation de l'actif.

Ce poste vise à renforcer l'efficacité et la coordination des services techniques et financiers dans le suivi des projets d'investissement, ainsi qu'à garantir la fiabilisation de l'actif et des créances. Il s'agira également de répondre aux besoins croissants de reporting et d'analyse dans la gestion des investissements et des immobilisations publiques.

Le conseiller technique aura pour missions principales : le suivi des projets d'investissement, le reporting et les analyses, la coordination et le support aux équipes.

Ce poste sera pourvu en conformité avec la réglementation de la fonction publique territoriale. Le recrutement se fera selon les critères de qualification et d'expérience définis dans la fiche de poste.

Il convient, à cet égard, à l'assemblée délibérante d'autoriser la création de cet emploi nécessaire à une mise en œuvre optimale du PPI du territoire de CAP Excellence.

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De la création d'un emploi permanent à temps complet 35/35ème en vue de recruter un conseiller technique en charge du suivi du plan pluriannuel d'investissement.

ARTICLE 2 : Cet emploi sera créé comme suit :

Nombre d'emplois	Catégorie	Grade	Temps de travail	Fonction
1	A	Attaché principal	1607 heures	Conseiller technique - Suivi PPI et fiabilisation de l'actif

ARTICLE 3- L'agent sera recruté pour le suivi des projets d'investissement, le reporting et les analyses, la coordination et le support aux équipes.

ARTICLE 4- La rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement susmentionné à laquelle s'ajouteront les 40% de vie chère, le supplément familial de traitement le cas échéant et les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante conformément à la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire.

ARTICLE 5- D'inscrire les crédits au budget et de donner pouvoir au président pour procéder au recrutement envisagé.

ARTICLE 6- Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 FEV. 2025

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Eric JALTON



Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 28 FEV. 2025

